Tableaux récapitulatifs des principales dispositions légales des bâtiments et locaux

Bâtiments existants ou en construction à la date du 1 juin 1972

Groupe	Nature des locaux	D.B. (1)	Dispositions locaux						
			Escaliers, murs, cloisons	Planchers et plafonds	Toit	portes	Escaliers d'évacuation (non mécanique)	ascenseurs, monte-charge, monte-dossiers et monte-plats	Portes d'accès aux cages d'escalier + passage entre le local de vente et le local de dépôt attenant
I	Locaux ordinaires ou magasins avec < 3 étages au-dessus du rez-de-chaussée	-	Rf = ½ heure ou béton, maçonnerie, matériaux incombustibles	Rf = ½ heure ou béton, maçonnerie, matériaux incombustible Egalement pour les faux plafonds	-	* Rf = ½ heure ou en bois + tôles métalliques * fermeture automatique * pas de position ouverte	-	-	seulement pour les passage: * Rf = ½ heure ou en bois + tôles métalliques * fermeture automatique * pas de position ouverte
	Magasins avec ≥ 3 étages au-dessus du rez-de-chaussée	-	Rf = ½ heure ou en béton ou maçonnerie ou matériaux incombustibles	Rf = ½ heure ou béton ou maçonnerie ou matériaux incombustibles Egalement pour les faux plafonds	-	* Rf = ½ heure ou en bois + tôles métalliques * fermeture automatique * pas de position ouverte	* dans les cages en maçonnerie ou en béton * rien que des ouvertures d'accès	* dans les cages en maçonnerie ou béton * rien que des ouvertures d'accès * en batterie entières et ses paliers permis dans une cage	* Rf = ½ heure ou en bois + tôles métalliques * fermeture automatique * pas de position ouverte
II	Situés au-dessus ou en dessous d'autres locaux	-	Rf = ½ heure ou en béton ou matériaux incombustibles	Rf = ½ heure ou en béton ou matériaux incombustibles	-	-	-	-	-
	Ne sont pas situés au-dessus ou en dessous d'autres locaux	-	Rf = ½ heure ou en béton ou matériaux incombustibles	-	-	-	-	-	-

(1) D.B. = dispositions bâtiment

Bâtiments dont la construction est entamée après le 1 juin 1972 : disposition pour le bâtiment

Local du groupe	Nombre d'étages	Dispositions bâtiments				
		Eléments portants	Eléments non portants	Faux plafonds	Escaliers	Toiture
I	≥ 2	Rf = 2 heure	Rf = ½ heure	Matériaux incombustibles ou revêtement dito des deux faces et suspension incombustible	Maçonnerie, béton ou autres matériaux incombustibles	Poutres de l'ossature de la toiture : Rf = ½ heure
	1	Rf = ½ heure				
	0	-				
II	≥ 2	Rf = 2 heures	-	-	Maçonnerie, béton ou autres matériaux incombustibles	-
	1	Rf = ½ heure				
	0	-				

Bâtiments dont la construction est entamée après le 1 juin 1972 : dispositions pour les locaux

Locaux du groupe	Nombre d'étages	Exigences minimums local même	Séparation horizontale et verticale	Exigences minimum reste du bâtiment
I	≥ 2	* éléments portants Rf = 2 heures * autres éléments Rf = ½ heures * faux plafonds incombustibles	Rf = 2 heures avec sas	* tous les éléments Rf = 0 heure
			Rf = 1 heure sans sas	* éléments portants Rf = 2 heures * autres éléments Rf =½ heure * faux plafonds incombustibles
	1	* éléments portants. Rf = ½ heure * faux plafonds incombustibles	Rf = 2 heures avec sas	* tous les éléments Rf = 0 heure
			Rf = 1 heure sans sas	* tous les éléments Rf =½ heure * faux plafonds incombustibles
	0	* tous les éléments Rf = ½ heure * faux plafonds incombustibles	Rf = 2 heures avec sas	* tous les éléments Rf = 0 heure
			Rf = 1 heure sans sas	* tous les éléments Rf = ½ heure * faux plafonds incombustibles
II	≥ 2	* éléments portants Rf = 2 heure * autres éléments Rf = 0 heure	Rf = 1 heure	* tous les éléments Rf = 0 heure
			Rf = ½ heure	* éléments portants Rf = 2 heures * autres éléments Rf = 0 heure
	1	* éléments portants Rf = ½ heure * autres éléments Rf = 0 heure	Rf = 1 heure	* tous les éléments Rf = 0 heure
			Rf = ½ heure	* éléments portants Rf = ½ heure * autres éléments Rf = 0 heure
	0	-	Rf = ½ heure	* tous les éléments Rf = 0 heure